



Perte de point sur mon permis de conduire

Par **titideparis**, le **24/09/2010 à 17:00**

Bonjour, j'ai été infléchi à 131 kilomètres heure j'ai reçu une amende de 45 euros et le retrait de 1 point sur mon permis de conduire alors que mon permis m'a été délivré en 1955 et que le permis à point est institué depuis 1992. Est-il normal que l'on me retire 1 point ? Si non, que dois-je faire pour réclamer et contester ce retrait ? merci de me renseigner
salutations

Par **mimi493**, le **24/09/2010 à 18:10**

le permis à point a été institué pour tous, pas seulement pour les permis délivrés après la date d'application.

Par **Tisuisse**, le **24/09/2010 à 18:18**

Bonjour,
Vos réponses sont dans les 2 post-it correspondants de ce forum :
- excès de vitesse : http://www.experatoo.com/droit-routier/exces-vitesse-leurs-sanctions_22020_1.htm
- permis passés avant 1992 : http://www.experatoo.com/code-de-la-route/points-retires-permis-obtenu_56439_1.htm
De plus, prenez aussi connaissance de celui-ci : http://www.experatoo.com/code-de-la-route/recuperer-points-permis_26240_1.htm